BREVITIES OF FUN.

"Oh, mamma," asked a little girl, "why does the preacher always say 'lastly' in the middle of his sermon?" —Tit-Bits.

She—"Why do they call the state penitentiary Sing Sing?" He—"Because of the jail birds therein."—Christian Work.

"You say his hair turned gray in a night. Fright?" "No; he was waiting for a Philadelphia girl to go to the theater."—Town Topics.

"Your brother? I did not know that you had a brother." "Oh, yes; or, what is the same thing, I have two half-brothers."—Tit-Bits.

"They say that Missouri has made the biggest kick of the war." "How's that?" "Shipped over a million dollars' worth of mules."—Detroit Free Press.

Not That Kind.—"Don't this old injury hurt you when you attempt to run?" asked the examining surgeon of a candidate for enlistment. "Course it does. If yer lookin' for soldiers what's goin' to run, jest count me out."—Detroit Free Press.

A Logical Inference.—Bobby—"Pop, does missive mean a letter?" Fond Parent—"Yes, Bobby." Bobby—"And does 'sub' mean under?" Fond Parent—"Right, Bobby." Bobby—"Then 'submissive' must mean a postscript, mustn't it?"—Harlem Life.

"That was a thrilling sight at that lodging house fire," said the shoe-clerk boarder; "I got there just in time to see three men jumping out of the windows." "Nothing remarkable in that," replied the cheerful idiot; "the air is always filled with flying rumors in war times."—Indianapolis Journal.

Easily Accounted For.—"The war correspondent of the London Times," he said, "asserts that the United States uniform is the ugliest on record." "Now," she exclaimed, triumphantly, "perhaps you will begin to realize the costly mistake you have made in not giving woman an equal voice with man in all public matters." —Chicago Post.

WOMEN AND MONEY.

An English Writer Considers Men Most Generous.

An English publication has printed a symposium on the topic: "Are Women Mean in Money Matters?" W. Pett Ridge, the author, says: "I should say that women are not so generous in unnecessary disbursement as men are. A woman will give twopence with a fine air of condescension and benevolence to a noble waiter, while a man will leave silver furtively and half ashamed by the side of his fruit plate. A railway porter who has transferred large trunks to the van of the Indian mail at Charing Cross, and coming to the carriage to say that 'They're all in safe, lady,' sees the train start while the lady is trying to find her purse in a far-distant pocket, and who, after he has run the length of the platform, hears the words: 'I must pay you some other time, porter'—this man has opinions that can be imagined and can be described, but cannot be imagined or described here. This is ever the case with women, I think, where no emotion is stirred. An instance of real distress would touch them more acutely than the same case would affect a man (a man's benevolence is usually a form of selfishness), but the railway porter has no claim upon the finer instincts of their nature."

Adeline Sergeant says: "I have heard a woman of many thousands a year congratulate herself because she had found a young girl to do work for her at less than a living wage; and another, who mixed in very good society, boast of the small amount she gave her maid. How often do we not see the mother of a family plume herself on having found a cheap governess! And in how many houses does the humble charwoman escape being grumbled at because she asks some two shillings a day, wherewith, perhaps, to support her family? Of course, I speak only of women who are able to afford proper wages to their servants and employes, but who delight in taking advantage of another woman's need, in order to get her services for less than market price. This is what I call meanness."

A Long Lost Treasure.

The dean and chapter of Durham are in luck's way. Upwards of 50 years ago a splendid and very valuable copy of the Sarum Missel of 1514, which had been printed in Paris, was stolen from Bishop Cosin's library. Every effort to trace the volume proved fruitless. A few days ago a parcel arrived for the librarian, which, on being opened, was found to contain the long lost treasure in perfect condition with the book-plate. There is not the slightest clew to the sender.—London News.

Hit or Miss.

Yeast—Your wife says she misses you when you're away from home.

Crimsonbeak — Well, she often misses me when I'm at home. She's the worst shot with a plate you ever saw—Yonkers Statesman.

HUMANITY IN WAR.

Recently Adopted Methods of Saving and Protecting the Wounded.

The near approach of active and possibly bloody hostilities lends a special interest to the provisions made in the international conventions of 1864 and 1868 "for the amelioration of the condition of the wounded in war." The original signatories were Switzerland, Baden, Belgium, Denmark, Spain, France, Italy, the Netherlands, and Portugal, and some of the then separate German states. The principal remaining German states, Sweden and Norway, Greece, Great Britain, Turkey, Austria, Russia, Roumania, Persia, Salvador, Montenegro, Servia, Bolivia, Chili, the Argentine Republic, Peru, Japan and the United States afterward acceded to it.

The chief provisions of the two conventions are that ambulances and military hospitals shall be neutral, and as such shall be protected and respected by belligerents as long as any sick or wounded may be therein, but this neutrality is to cease if they should be held by a military force. Persons employed in the hospitals and ambulances, comprising the staff for superintendence, medical service, administration, transport of wounded, as well as chaplains, are to participate in the benefit of neutrality while so employed, and as long as there remain any wounded to bring in or succor. These persons may, moreover, even after occupation by the enemy, continue to fulfill their duties in the hospital or ambulance which they serve, or may withdraw, in order to rejoin the corps to which they belong; and when they cease from their functions of mercy they are to be delivered by the occupying army to the outposts of the enemy. For the purposes of this provision, it is understood that the term "ambulance" shall apply to field hospitals and other temporary establishments which follow the troops on the field of battle to receive the sick and wounded. As the equipment of military hospitals remain subject to the laws of war, persons attached to such hospitals cannot, in withdrawing, carry away any articles but such as are their private property; but under the same circumstances an ambulance shall, on the contrary, retain its equipment.

Inhabitants of the country who help to bring in the wounded will be respected and remain free. The generals of the belligerent powers must make it their care to inform the inhabitants of the appeal which is addressed to their humanity, and of the privileges of neutrality which they will enjoy in consequence of it. These privileges may be important. Any wounded man entertained and taken care of in a house shall be considered as a protection thereto. Any inhabitant who shall have entertained wounded men in his house shall be exempted from the quartering of troops, as well as from a part of the contributions of war which may be imposed; in such cases, "account only shall be taken in an equitable manner of the charitable zeal displayed by the inhabitants."

Commanders in chief are empowered to deliver immediately to the outposts of the enemy the hostile soldiers who have been wounded in an engagement, when circumstances permit this to be done, and with the consent of both parties. Those who, after their wounds are healed, are recognized as incapable of further military service, must be sent back to their own country. Others may be sent back on condition of their not again bearing arms during the continuance of the war.

For the navy like rules of mercy are made. The boats which, at their own risk and peril, during and after an engagement pick up the shipwrecked or wounded, or which convey them, when picked up, on board a neutral or hospital ship, are to enjoy a neutral character until their mission is accomplished, at least so far as the positions of the ships engaged and the other conditions of the battle will permit. The appreciation of these conditions is intrusted to the humanity of all the combatants; but the wrecks and wounded must not serve again during the continuance of the war. Any merchant ship, to whatever nation she may belong, if charged exclusively with the removal of the sick and wounded, is privileges as a neutral; but the mere fact, noted on the ship's books, of her having been visited by an enemy's cruiser renders the sick and wounded aboard her incapable of serving during the continuance of the war, their status being in this respect like that of paroled prisoners. The cruisers shall even have the right to put aboard an officer to accompany the convoy and thus verify the good faith of the operation. If the merchantman carries also a cargo her neutrality will protect that, unless it contain articles contraband of war.—Boston Transcript.

Has No Colonies.

Austria is the only empire in the world which has never had colonies or even transmarine possessions.

OATHS IN OLDEN TIMES.

It Was Considered a Great Accomplishment to Invent Them.

With wits of other days, to invent an oath was a great accomplishment, says the London Standard. Shakespeare's soldier "is full of new-found oaths," and he puts into the mouth of the fiery Hotspur the counsel not only to swear, but to swear boldly:

"Swear me, Kate, like a lady as thou art,
A good mouth-filling oath."

We know it was the fashion of ladies of quality to possess a pretty fancy for epithet. Sarah, the famous duchess of Marlborough, called on Murray (afterwards Lord Mansfield), and the clerk, in describing her appearance, said "she swore so dreadfully that I am sure she must be a lady of quality." Shakespeare lays the point even broader in "Cymbeline," where Cloten, a king's son, says: "When a gentleman is disposed to swear, it is not for any stander-by to curtail his oaths." Even kings had the knack. The Plantagenets were known by their refined expletives; Elizabeth swore with a vigor and masculinity which makes her favorite words quite unquotable; and Lord Herbert of Cherbury, says, in his quaint way, that his defense of James I. for license of tongue "was much celebrated in the French court," where, however, the habit was by no means a foreigner. The picturesque language of the past was of curious form, and except that much of it was irreverent in the use of the name of the Deity, appears harmless enough. Shakespeare records a large number of oaths. Hamlet swears by St. Patrick and the rood, others of his characters by the mass, Mrs. Page by the dickens (devilkins or little devilkins or little devils), and Justice Shallow by cock and pie—a possible reference to the "Cock and Magpie," a common ale house sign; or "God and pie" (the prayer book), but more probably to the Christmas peacock pie, that "food for lovers and meat for lords." "By my halidom" was a favorite term—holy dame. "Marry," also, a supposed corruption of Mary; "'Slid"—God's lid; "'Odsme"—God smite me; and an astonishingly wide variety of epithets in which the names of divinities were used.

James Howel, in 1628, says, for variety, the "English roarers put down all nations." The army which swore so terribly in Flanders, according to Uncle Toby, were the English troops at the siege of Namur in 1698, and Congreve's Old Bachelor, published in that year, bristles with "new-found oaths." Cibber's plays also treat us with the most curious examples of the fashion which prevailed so long. After the Restoration Macaulay says "the wits of fine gentlemen" uttered ribaldry which would shame a porter merely to spite the Puritans. The national shibboleth has for many generations been the expression which survives with us in the terminal, and is expressed in newspapers by the fourth letter of the alphabet and a dash.

THE OKLAHOMA CRAZE.

Multitudes That Left Good Lands for Some Far Inferior.

The mania for land was duriously illustrated by the rush of settlers and speculators upon the opening of new lands in Oklahoma, says Henry J. Fletcher, in Atlantic. An immense multitude left homes in a dozen states, and flocked thither by rail, in wagons, on horseback, and on foot, camped out for weeks and months along the borders of the promised land, suffered all kinds of privations, and raced madly across the line when the gun was fired, only to find that there were ten competitors for every quarter section, and the land, when they got it, far inferior to that which they left behind. The unsuccessful ones eked out a miserable existence as long as they could in the mushroom towns, and finally drifted forlornly back to the surrounding states. Many western towns deliberately intoxicated themselves in imitation of their neighbors. Prices were forced up by means of brass-band auctions and artificial excitement. Raw villages on the prairies indulged in rosy dreams of greatness, and gaslights twinkled where the coyotes should have been left undisturbed. Every city and town in the regions chiefly affected by the great "boom" contained families impoverished by the collapse. It had its root in the true spirit of gambling, and has borne its legitimate fruit.

The Largest Drop Hammer.

A drop hammer just erected in Hartford, Conn., is said to be the largest in the world. The drop weighs 3,000 pounds and the anvil 90,000 pounds.

A Tame Affair.

"Did you have a good time at your progressive euchre club?"

"No, none of the women who get mad was there."—Cincinnati Commercial-Journal.

A Bottomless Well.

You cannot fathom your mind. There is a well of thought there which has no bottom. The more you drain from it the more clear and plentiful it will be.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Connue comme Nos 3965 et 3967 rue Annonciation, entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Joseph Batt vs Mlle Rosalie Bethéze

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,259—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 29 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Laurel, Annonciation, autrefois Jersey, Austerlitz et Constantinople; les dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt cinq pieds un pouce entre lignes parallèles mesure américaine, et ils figurent sur un plan de 2093 lots de terre fait par Augustin S. Phelps daté le 15 février 1849 et sont déposés en l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville, dont une copie lithographiée desquels est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane; ledit ilet étant désigné sur ledit plan par le No onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. K. Skinner, avocat pour le plaignant.
27 août 27 —sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Premier District.

Otto Helmann vs David Lemley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,195.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 19 situé dans le Premier District de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Cleveland et les rues Canal et Pierce mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles la partie inférieure du lot dix-huit mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, vingt-deux pieds trois pouces et sept lignes de face à l'avenue Cleveland, de la sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 18, de la vingt et un pieds trois pouces et deux lignes à la ligne du lot No dix-neuf aussi la partie inférieure du lot No dix-sept, mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix neuf, de la vingt et un pieds trois pouces et deux lignes vers l'avenue Carrollton, sur la ligne séparant des lots 17 et 18, de la sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 16 sur lesquels il mesure vingt pieds dix pouces et cinq lignes à la ligne du lot No dix-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
W. F. Brewer avocat pour le plaignant.
26 aout -26- sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée formant le coin des rues Marais et St-Louis,

Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Villeré et Toulouse.

Aussi sur la rue Marais entre les rues Toulouse et St Louis (ou de Parrière étant Tremé).

Mme Mary Ann Milliken vs Charles W. Sturcken et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,145—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte tenues dans le Second District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Villeré Marais St Louis et Toulouse et désignés par les numéros 14, 15 et 16 sur un plan de L. Surgi, voyer, déposé dans l'étude de L. J. Carle, notaire, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun en mesure anglaise vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue St Louis par quatre-vingt onze pieds quatre pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles ledit lot No 15 formant l'encoignure des rues Marais et St Louis.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, borné par les rues Marais, Toulouse, St Louis et Tremé et désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan déposé dans l'étude de S. Manger, notaire, mesurant ensemble cinquante huit pieds six pouces et dix lignes sur la rue Marais, par cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et cinquante-sept pieds six pouces et deux lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John T Whitaker, avocat pour le plaignant.
12 août—12 19 26 — sept 2 9 15.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Annette et Joséphine (maintenant Prieur), dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Célestine (maintenant Johnson) et nouveau St Bernard.

Louis P. Bryant vs Mme Mary Mitchell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,572—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 22 septembre 1898 à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 59, borné par les rues Joséphine (maintenant Prieur), Annette, Célestine (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard, désigné par le numéro Un sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, le 14 décembre 1866, et déposé dans le bureau de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville; comme plan No 27 de son livre de plans No 7, le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Annette sur cent vingt huit pieds de profondeur, et de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur).

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Louis P. Bryant, avocat.
19 août—19 26—sept 2 9 16 22.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District,

Connue comme les Nos 638 et 642 rue St-James au coin de la rue St-Thomas.

Mme Margaretha Jung vs Denis Donovan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,257 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 octobre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-James, Religious, St-Thomas (anciennement St-John Baptist) Céleste et Félicité et désigné par le No deux sur un certain plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 10 avril 1849, déposé dans le bureau de Hilary Breton Cénas, anciennement notaire en cette ville, ledit lot forme l'encoignure des rues St. James et St. Thomas et mesure 30 pieds de face à la rue St. James sur quatre-vingt-huit pieds deux pouces de profondeur et face à la rue St. Thomas entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond, neuf pieds deux pouces de largeur, commun au même et à d'autres lots adjoignants.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B Rosser jr. avocat pour le plaignant.
3 sept—3 9 16 23 30 -oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété attrayante du Deuxième District,

Connue comme le No 129 rue Scott, entre les rues Canal et Douane.

Veuve B. Meyer vs Ernest L. Dagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,194—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 534 borné par les rues Canal, Douane, Pierce et Scott, désigné par la lettre D sur le plan annexé à un acte d'hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire le 26 mai 1897, signé par les parties pour identification conformément au dit plan le lot commence à une distance de quatre-vingt-un pieds neuf pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Douane et de la mesure trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

Connue comme le No 911 rue Histoire (maintenant Kerlerec).

Veuve J. DeJean vs Mlle Marguerite Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Histoire Dauphine (anciennement Grande-Hommes), Bagatelle et Bourgogne (anciennement Crapo), et marqué No Un sur un plan dressé par C. A. De Armas en date du 12 janvier 1854, et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Histoire sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et mesurant sur la ligne opposée le séparant du lot No Deux à savoir: Trente six pieds trois pouces de profondeur, de là courant sur une ligne oblique une autre profondeur de soixante-huit pieds dix pouces, de là s'étendant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds et de là s'étendant encore vers la rue Bourgogne à trente trois pieds inson à ce qu'elle arrive à une première ligne de côté dudit lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J Theard avocat de la plaignante.
19août—19 20 26— sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du septième district,

Formant l'encoignure des avenues Carrollton et St-Charles, Dans l'ilet borné par les dites avenues et les rues Hampson et Dublin.

Joseph Tanner vs Louis F. Challin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, située dans le septième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 8 V sur l'ancien plan de Carrollton, maintenant désigné comme ilet No 70 sur le nouveau plan du septième district, lequel est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, et les rues Hampson et Dublin; la dite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des avenues Carrollton et St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 6

AVIS AUX CREANCIERS.

Robert Blum et Alphonse Blum vs Joseph C. Boylan et A. J. Christopher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,195—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette raison sociale et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph C. Boylan, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
1 sept—15 10 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété et Résidence de Valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues Chestnut et Foucher, dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Aline et Coliseé.

Alden McLellan vs Fred'k J. Odendahl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 139.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 22 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les dépendances là-dessus, droits voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 6 7 et 8 de l'ilet No 32 lequel est borné par les rues Plaquemines (maintenant Coliseé) Chestnut, Aline et Foucher, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent vingt et un pieds et six pouces de profondeur. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher. Le tout selon un plan dressé par J. G. Dreux, voyer, daté le 2 avril 1855, annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, ancien notaire en cette ville le 20 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Harry A. Hall, avocat pour le plaignant.
20 août—20 21 26 —Sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété attractive et de valeur du Sixième District.

Connue comme No 3418 rue Coliseé entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.

Charles C. Fee vs Marie Thérèse Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,984—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 22 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 277 ou 15, borné par l'avenue de la Louisiane les rues Coliseé ou Plaquemine, Chestnut et Delachaise, étant le cinquième lot de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Coliseé et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles le dit lot de terre commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce et sept lignes de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Coliseé, étant le lot No 5 portant le numéro municipal 3418 rue Coliseé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Harris Gagne avocat pour le plaignant.
20 août—20 26—sept 2 9 16 22

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

SEPTEMBRE 1898.

Liste de publication.

Ader, Jean Marie
Ager, Mathieu Louis
Baleix, Emile
Baer Armand
Baqué, Bernard
Bonneau, Jean Marie
Broué, Joseph
Cassagne, Henri François
Cassaignant, Guillaume Eugène
Cavé, Evariste
Cazaux, François
Commeville Jean
Davanton, François
Filhol, Sernin Vincent
Fourmigué, Henry Joseph
Gavans, Emile Dominique
Genebittell, Marie
Gonzène, Etienne
Grandjean, Charles
Guinle Guillaume Constantin
Hist, (enfants de Jean)
Junca, Théodore Antoine Catherine
Koch, Ferdinand
Labatut, Clothilde [Succession]
Lasaze, Jean Marie
Laffargue Jean
Laffargue, Jean Marie
Laporte Jean
Laporte, Nicolas
Lavanté, Jean Pierre Calixte
Larcade Emile
Lartigue, Jean Baptiste Honoré
Lindecker, Auguste Ferdinand
Lubas, Eugène
Mailles, Pierre
Marchand, Eugène Constant
Moïé, Antoine
Nenschwanger, Catherine
Pottier, Georges Louis
Ravel, Jean Baptiste
Rees Mme Veuve
Rondeau, Gaston Auge
Sanhet Jean Baptiste
Stephane René
Vieille, Hyacinte Alexandre Camille
Wangow, Jean Baptiste Simon

Lettres,

Bouscure, Philippine Mme; Duval, Granier, A. Pellissier, Jules

Signé: A. LAURENT COCHELET,
Consul Général chargé du Consulat

Tous déserteurs et insoumis des armée de terre et de mer ainsi que les marins déserteurs des bâtiments de commerce sont admis au bénéfice de la loi d'Amnistie du 27 avril 1898.

Pour profiter de cette loi ils auront à se présenter le plus tôt possible au Consulat de France, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens, pour y faire leur soumission.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St. Washington, D. C.

CHEMINS DE FER.

Bureau de Billets de la Ville.
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanade

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées
Express de la Californie. No 20....8:40 p. m.	No 19....7.55 a. m.
Express du Texas et du Mexique. No 18....9:00 a. m.	No 17....6:40 p. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Semi-Weekly Tourist Sleepers quittent la Nouvelle Orléans tous les jeudis, vendredis, et dimanches soir pour San Francisco directement fév—1 an

Excursions du Colorado—Billets d'excursion en vente et connection directe via Houston et Fort Worth avec Pullman Buffet Sleeping cars pour tous les points du Colorado.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	6:00 p.m.	7 00 a.m
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:35 p.m

Part de Meridian	12.01 a.m.
Arrive à Birmingham	4:20 a.m.
Arrive à Chattanooga	8 20 a.m.
Arrive à Lexington	5:10 p.m.
Arrive à Cincinnati	7:30 p.m.

Seulement 25 1/2 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Vie. Washington D. C., seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C.
Hôtel St-Charles.

W. STOMS, Ass't Gen. Pass. Agent. GEO. H. SMITH, G. P. A.
1er jan—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 3 avril 1898.

Départ. Arrivée.

Chicago et St-Louis Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Chars dortoirs Pullman et chars avec chaises à bascule.

Fast Mail.
No 2, départ, 7:20 P.M.
No 1, arrive 8:36 A. M.
Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,
No 2, départ 7:20 P. M.
No 1, arrive 8:30 A. M.
Memphis, Louisville et C